



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N°2026/09/15/06

OBJET : FREDON – Choix de priorisation des entreprises

Séance ordinaire du mardi 15 septembre 2026

A 18h00, le conseil municipal dûment convoqué le 11 septembre 2026
Par le Maire s'est assemblé à la salle des Mariages de la Mairie de Grandcamp-Maisy
Sous la Présidence de Monsieur Benoît TUVÉE, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice est de 19.

Membres présents : M. Benoît TUVÉE, M. Christophe LE GALLO, Mme Maryvonne ROSOUX, M. Jérôme LELAIDIER, Mme Françoise BOULARD, M. Philippe LE BRETON, Mme Christine BUCAILLE, M. Jean-Louis LECAPLAIN, Mme Marie-Claude JOLY, Mme Florence BRUNET, M. Chérif ELBACHIR, M. Emmanuel CHARDON, Mme Cindy LE SUEUR, Mme Clara GANCEL, M. Clément HUE, M. François BENFEGHOUL, M. Thierry DIDIER, M. Bruno SALAÛN, Mme Geneviève SAURY.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Monsieur Jérôme LELAIDIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire présente le tableau proposé par la FREDON contenant des entreprises pouvant intervenir sur le territoire de la commune pour l'éradication des nids. Il est demandé au Conseil Municipal de choisir 4 entreprises à prioriser et qui seront contactées par la FREDON dans l'ordre choisi pour intervenir lors des signalements.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le tableau annexé reprenant les entreprises proposées par la FREDON,

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après vote à main levée, à l'unanimité

- ☐ **DÉCIDE** d'arrêter le choix des entreprises dans l'ordre suivant :
 - 1. NI GUEPES NI FRELONS
 - 2. MCO NUISIBLES
 - 3. LA PETITE BETE QUI PIQUE
 - 4. NORMANDIE NUISIBLES ;
- ☐ **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire ;

Le Maire,
Benoît TUVÉE



Accusé de réception en préfecture
014211403126-20260915-2026-09-15-06-DE
Date de réception préfecture : 29/09/2026